



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



• •

Note de pratique : Prévenir la malhonnêteté professionnelle

.....

Les notes de pratique abordent des sujets concrets et fournissent des conseils pratiques pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à comprendre et à appliquer le Code de déontologie et normes d'exercice (Code et normes).

La malhonnêteté professionnelle



La malhonnêteté professionnelle de certains EPEI constitue un problème. Reconnaître et aborder la malhonnêteté est nécessaire pour préserver l'intégrité professionnelle et la confiance du public envers la profession.

La malhonnêteté professionnelle de la part d'EPEI contrevient au [Code de déontologie et normes d'exercice](#) (Code et normes), nuit à la confiance du public envers la profession et, dans certains cas, enfreint la loi. C'est un comportement qui peut avoir de graves conséquences sur les enfants, les familles, les collègues et les EPEI eux-mêmes.

La malhonnêteté professionnelle comprend ce qui suit :

- **Falsification de documents**¹ : Fournir des renseignements inexacts, déformer ou modifier des dossiers ou rapports.
- **Fourniture d'informations trompeuses** : Omettre des éléments ou ne pas raconter toute l'histoire dans le cadre d'interactions professionnelles, de communications, de la documentation ou de rapports.
- **Ne pas remplir ses obligations professionnelles** : Ne pas documenter ou rapporter les informations nécessaires, déformer des détails ou ignorer les réglementations, politiques et procédures liées à la documentation, compromettant ainsi les responsabilités éthiques et professionnelles de préservation de la vérité.

La malhonnêteté professionnelle telle que décrite ci-contre peut :

- compromettre la sécurité des enfants;
- rendre l'environnement dangereux;
- nuire à la confiance dans les relations professionnelles;
- affaiblir la responsabilité et l'intégrité professionnelle;
- porter atteinte à la crédibilité de la profession;
- éroder la confiance du public envers la profession;
- conduire à une déclaration de faute professionnelle.

L'Ordre a identifié la malhonnêteté dans la documentation comme un sujet de préoccupation. Le fait de fournir des informations véridiques et de tenir des registres précis témoigne de l'engagement des EPEI en faveur d'une pratique éthique et professionnelle, telle que définie dans le Code et normes. Il s'agit notamment de documenter les difficultés ou les erreurs, comme un exercice d'incendie manqué ou une erreur dans l'administration de médicaments, afin de rester transparent et d'assumer ses responsabilités.

¹ Dans la pratique quotidienne, la documentation comprend, entre autres, des registres de présence et d'exercices d'incendie, des rapports d'incidents, des dossiers sur les médicaments et le sommeil. Ces documents contiennent également les informations fournies à l'Ordre, telles que les formulaires et documents d'inscription, de renouvellement et de déclaration.



L'honnêteté professionnelle

L'honnêteté professionnelle est une valeur importante qui influe positivement sur tous les aspects de la pratique des EPEI, notamment dans les relations professionnelles, la tenue de la documentation et la prise de décision éthique. En faisant preuve d'honnêteté professionnelle, les EPEI assurent la transparence et la responsabilité dans leurs interactions avec les enfants, les familles, leurs collègues et les communautés. Cela contribue à favoriser la confiance et renforce la profession et la confiance du public (Code C; Norme IV).

L'honnêteté professionnelle implique ce qui suit :

- Être sincère et digne de confiance;
- Veiller à l'exactitude et à la clarté des communications et interactions;
- Tenir des registres exacts et à jour;
- Assumer la responsabilité de ses actes, de ses choix et de ses interactions avec autrui.

De manière plus générale, mais en lien avec ces exemples précis, les EPEI doivent toujours faire preuve de [jugement professionnel](#) et prendre des [décisions éthiques](#) fondées sur le Code et normes. La reconnaissance de ses propres croyances et préjugés, et une [réflexion régulière](#) à ce sujet, contribuent également à soutenir une pratique empreinte d'honnêteté professionnelle.



L'importance de l'honnêteté professionnelle

Le respect du Code et normes permet aux EPEI de relever les défis éthiques avec intégrité et professionnalisme. Grâce à une documentation rigoureuse, des déclarations sincères et une communication éthique, les EPEI démontrent leur engagement envers la profession. Le respect de ces normes est une exigence fondamentale de la profession, assurant la prise de responsabilité et renforçant la confiance envers le secteur de l'éducation de la petite enfance.



Les domaines clés où l'honnêteté est essentielle aux responsabilités des EPEI sont les suivants :

- **Documentation et rapports** : Respecter les règles juridiques et professionnelles en matière de documentation, de tenue de registres et de communication d'informations.
- **Déclarations auprès de l'Ordre** : Fournir des informations correctes et honnêtes lors de toute interaction avec l'Ordre, y compris lors de l'inscription et du renouvellement, de la déclaration de conformité au Programme d'apprentissage professionnel continu, du signalement de tout problème pouvant influencer la pratique ou de toute réponse à des préoccupations relatives à la conduite professionnelle.
- **Communication** : Partager des informations exactes et complètes avec les familles, les collègues, les organismes de réglementation et les autorités compétentes, comme les sociétés d'aide à l'enfance, même dans des situations difficiles.



Faire preuve d'honnêteté en toutes circonstances, qu'il s'agisse de défis ou de réussites, est essentiel pour maintenir la confiance du public et préserver l'intégrité professionnelle. Cette valeur permet aussi de protéger la réputation des EPEI et de la profession dans son ensemble.

L'honnêteté professionnelle :

- **Favorise la sécurité et la conformité** : Elle garantit la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des collègues, et montre que les EPEI respectent les exigences légales et réglementaires.
- **Protège les éducatrices et les éducateurs** : Elle permet de prévenir les malentendus ou les plaintes en garantissant l'accès à des dossiers clairs et factuels concernant les mesures prises, les décisions rendues et les communications effectuées.
- **Valorise la profession** : En agissant avec intégrité, les EPEI donnent l'exemple. Ils favorisent une culture de responsabilité et de professionnalisme, qui renforce la qualité des pratiques et la crédibilité de la profession dans son ensemble.

Reconnaître l'influence du contexte et du leadership

Bien que l'honnêteté professionnelle repose sur des décisions et des comportements éthiques et professionnels individuels, il est important de reconnaître que les EPEI n'exercent pas de manière isolée. Ils évoluent au sein de milieux complexes, façonnés par des politiques, des pressions, des relations et des attentes diverses. Ces facteurs contextuels peuvent influencer la prise de décision et, parfois, générer du stress, de la confusion, ou conduire à des erreurs de jugement. Toutefois, la responsabilité d'agir avec honnêteté et intégrité demeure celle de chaque EPEI.

Les EPEI sont tenus de respecter les normes professionnelles, même dans les situations difficiles, et ceux qui occupent des postes de direction ou de supervision jouent également un rôle clé dans la promotion de milieux de travail éthiques, professionnels et bienveillants. Favoriser une culture d'ouverture, de réflexion et de responsabilité permet de garantir que les EPEI se sentent en sécurité et habilités à exercer leur profession en toute honnêteté.





Autoréflexion

Voici quelques questions pour vous aider à réfléchir à la manière dont vous mettez en pratique l'honnêteté professionnelle :

- **Vos dossiers et vos communications sont-ils exacts, clairs et sincères?** Comment le savez-vous?
- **Vos actes reflètent-ils la transparence, la responsabilité et l'intégrité?** Pouvez-vous citer un exemple récent?
- **Êtes-vous capable d'admettre vos erreurs et de les corriger de manière honnête et professionnelle?** Pensez à un moment où vous avez commis une erreur et à la manière dont vous avez géré la situation. Si ce n'est pas le cas, pourquoi avez-vous choisi de ne rien divulguer? Que pourrait-il se passer si les erreurs ne sont ni reconnues ni corrigées?

Une réflexion régulière aide les EPEI à renforcer leurs relations, à respecter des valeurs éthiques et à maintenir la confiance envers la profession.



Ressources complémentaires sur l'honnêteté professionnelle

Pour bien comprendre et appliquer les directives de la *Note de pratique : Prévenir la malhonnêteté professionnelle*, consultez les ressources complémentaires suivantes offrant des informations et des scénarios supplémentaires propices à la réflexion et à la discussion.



- [L'honnêteté au cours des études et de la formation](#)

Cette ressource s'adresse aux étudiants des programmes d'éducation de la petite enfance qui aspirent à exercer la profession. Elle souligne l'importance de l'honnêteté dans les travaux académiques, les stages et les relations professionnelles, contribuant ainsi à poser les bases d'une pratique éthique solide pour les étudiants qui se préparent à entrer dans la profession.

- [L'honnêteté dans les interactions avec l'Ordre](#)

Cette ressource aborde les interactions entre les EPEI et l'Ordre, en insistant sur l'importance de fournir des déclarations véridiques, des documents authentiques, et de respecter des attentes de l'Ordre ainsi que les normes réglementaires.

- [L'honnêteté dans la pratique](#)

Centrée sur la pratique des EPEI, cette ressource met en lumière l'importance de l'honnêteté dans la documentation, la communication et la prise de décision éthique. Elle souligne également qu'un comportement responsable est essentiel pour préserver la confiance dans toutes les interactions professionnelles.





Ressources supplémentaires en soutien à votre apprentissage

Pour mener une réflexion approfondie et exercer avec honnêteté, les EPEI sont invités à consulter les ressources de l'Ordre suivantes :

- [Ligne directrice de pratique : Communication et collaboration](#)
- [Ligne directrice de pratique : Le professionnalisme](#)
- [Note de pratique : Croyances et préjugés](#)
- [Note de pratique : Le jugement professionnel](#)
- [Note de pratique : La prise de décision éthique](#)



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Téléphone : 416 961-8558

Sans frais : 1 888 961-8558

Courriel : exercice@ordre-epe.ca

Site web : ordre-epe.ca



This publication is also available in English under the title: *Practice Note: Preventing Professional Dishonesty*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / communications@ordre-epe.ca

© 2025 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance